



Concours d'art 2022

Salle Jean Despas

REGLEMENT

1 Thème, identification, format

L'œuvre devra être la création d'une œuvre sur le thème :

« L'art dans toutes ses cordes »

L'œuvre doit être le travail d'un ou des équipiers du bateau.

L'œuvre ne devra en aucun cas être signée par son auteur.

L'œuvre ne devra comporter aucun signe particulier susceptible de dévoiler l'identité de son auteur ou du bateau.

Les œuvres considérées comme vulgaires ou déplacées ne seront pas acceptées

L'œuvre ne devra pas dépasser 60 x 80 cm pour les peintures et 60 x 80 cm x 30 cm pour les sculptures.

Une seule œuvre par bateau est acceptée

2 Droit à participer

L'équipier, auteur de l'œuvre d'art, devra participer à au moins deux courses sur le bateau qu'il représente.

3 Mise à disposition des œuvres

Les concurrents devront impérativement remettre leur œuvre à la Société nautique de Saint-Tropez jusqu'au dimanche 6 mars 2022 inclus conformément à l'Avis de Course.

Le secrétariat enregistrera les œuvres déposées avec un numéro d'ordre qui servira pour le vote (cf.5 § ci-dessous)

A l'issue du Festival ARMEN les œuvres, sauf l'œuvre gagnante, devront être récupérées dans un délai d'une semaine maximum après le dernier jour de course, passé ce délai, la Société Nautique pourra détruire l'œuvre non récupérée par son auteur.

4 Responsabilité

La Société Nautique de Saint-Tropez ne saurait être tenue pour responsable en cas de dégradation quelle qu'elle soit, ou de vol de l'œuvre durant son exposition.

5 Détermination des lauréats

Les œuvres seront soumises aux votes du public d'une part et d'un jury composé des artistes de l'exposition d'Art du Festival ARMEN d'autre part :

-Le gagnant du concours d'Art sera l'œuvre ayant obtenu le plus grand nombre de voix du public d'une part et du jury d'autre part.

Un prix sera remis au bateau gagnant du concours d'Art lors de la remise des prix du Festival ARMEN, le Dimanche 14 Mars 2022 à 18h00.

-Le gagnant du concours d'Art comptant pour le classement ART/VOILE (Challenge René Perrier) sera l'œuvre ayant obtenu le plus grand nombre de voix du jury uniquement.

Les détails de la méthode sont définis dans les Instructions de course du Festival ARMEN

Société Nautique de Saint-Tropez BP 72 83992 Saint-Tropez Cedex
Tél:+33(0)494973054 Email : info@snst.org Site :www.snst.org

